N 3271 — 9e Année — CINQ CENTIMES — Lundi 31 Mai 1897

RÉDACTION & ADMINISTRATION:
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'ESCLAVE DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS. . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . 1 fr. 00

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

L'Instruction secrète

Quel est l'homme le plus puissant de France — demande parfois à ses élèves un professeur d'une de nos principales facultés de droit?

Et, à l'étudiant désignant le président de la République ou le président du Conseil des ministres, le professeur répond : Non ! c'est le juge d'instruction !

Le juge d'instruction est, en effet, armé, en France, d'un pouvoir discrétionnaire qui lui sacrifie complètement le principe de la liberté individuelle des citoyens.

Sur un soupçon, sur une dénonciation calomnieuse, il peut vous arrêter, bouleverser votre domicile, confisquer vos papiers de famille, faire toutes les perquisitions qui lui paraissent nécessaires, et cela, sans contrôle, sans autre règle que sa volonté ou même son caprice, sans autre responsabilité que celle qui lui est dictée par sa conscience.

Prévenu ou accusé, vous demeurez à sa discrétion. Il vous interroge quand il le veut, il prolonge l'instruction pendant les délais qui lui plaisent : et, dans ce duel dont lui seul marque le terme, vous vous trouvez dans un perpétuel tête-à-tête avec lui, livré sans défense à ses ruses, à ses pièges, à ses tentatives de pression et d'intimidation.

Un tel pouvoir dans les mains d'un homme supposé des magistrats impeccables, d'un caractère noble et élevé, n'obéissant qu'à l'impartial souci de la vérité et aux nécessités de la vindicte publique.'

Or, si beaucoup de nos juges d'instruction répondent à cet idéal, il en est aussi parfois qui, abusant du pouvoir exhorbitant dont ils disposent, se jouent avec une parfaite désinvolture de la liberté des citoyens, ou bien emploient pour arracher des aveux aux accusés des moyens condamnables et souvent odieux.

Trop volontiers, ces magistrats se considèrent simplement comme des accusateurs, et oublient leur caractère de juges.

Aussi, l'opinion publique réclame-t-elle depuis longtemps une rédaction nouvelle de notre code d'instruction criminelle, qui le rende plus conforme aux idées modernes de justice et de liberté, et donne pour base à notre procédure pénale ces principes formulés il y aura bientôt un siècle et demi par Beccaria : « que la Société se défend et ne se venge pas, et que le préjudice est plus grand pour un innocent condamné que pour vingt coupables impunis. »

Dans l'impossibilité d'obtenir cette importante réforme de la présente législature, M. Constans a pensé à reprendre un projet qui avait déjà été discuté il y a quinze ans par les Chambres, et qui a pour but d'abroger la surprise, ou du moins de limiter à cinq jours après l'arrestation, la mise au secret de l'inculpé; ensuite de remplacer l'instruction secrète, telle qu'elle est pratiquée actuellement, par l'instruction contradictoire, impliquant la communication des pièces à la défense, et le droit pour l'avocat d'assister aux interrogatoires.

Malgré une vive résistance des partisans de l'instruction secrète, parmi lesquels des anciens gardes des sceaux, comme MM. Guérin et Trarieux, un ancien procureur général, comme M. Dauphin, et le garde des sceaux actuel lui-même, qui, après avoir participé à l'élaboration du projet comme simple sénateur, s'est décidé à le combattre sur les instances de la Cour de Cassation, le Sénat a voté cette modeste réforme et il faut espérer que la Chambre ne tardera pas trop à lui donner force de loi.

Est-ce dire que la nouvelle procédure instituée soit parfaite, et que tous les anciens abus soient destinés à disparaître ?

On nous permettra d'être un peu sceptiques à cet égard.

On a fait, dans la presse, et devant le Sénat, ce qu'on peut appeler la chronique scandaleuse de l'instruction secrète. On a cité les cas de Martouret, de Mesmains, de Riber, de Defaux, et du tant d'autres victimes des juges d'instruction. On a rappelé l'histoire de cette servante avouant avoir dérobé une bague à sa maîtresse, que celle-ci retrouvait quelque temps après dans une potiche. On a raconté aussi les exploits de ce juge de Normandie qui forçait les aveux des inculpés à coups de poings et à coups de pieds.

On s'est préoccupé de prévenir le retour de semblables erreurs et de pareils scandales. C'est bien.

Mais ce qui est à craindre, maintenant, ce sont les abus que pourront commettre les avocats, dont le projet tel qu'il a été voté par le Sénat — au moins dans son principal article (l'article 6) — augmente encore l'exorbitant privilège.

« Combiner de sang-froid, dans le parloir d'une prison, a dit M. Dauphin, un système mensonger et faux, d'accord avec un criminel dont on se ferait volontiers le complice, au mépris non seulement des devoirs de sa profession, mais de la loyauté, et j'ajouterai de la dignité personnelle : frappant la main dans la main avec celui de la culpabilité duquel il aurait la certitude ou qui lui aurait même été avouée : voilà, messieurs, des hypothèses qu'il m'est impossible d'accepter, et il ne vaut vraiment pas la peine, dans la bouche des orateurs que nous avons entendus, de faire un éloge si pompeux de la loyauté et de l'honneur des avocats pour leur adresser un pareil outrage. »

M. Dauphin n'admet pas de semblables hypothèses. Mais, cela les empêche-t-elles d'être vraisemblables ?

L'honorable sénateur de la Somme n'a-t-il pas défini lui-même le rôle de l'avocat de cette façon assez étrange pour avoir provoqué des *mouvements divers* de la part de ceux de ses collègues qui n'appartiennent pas au barreau : « Le devoir de l'avocat est d'être passionné, partial, infécond à son client. Il a le droit de se glisser dans toutes les fissures qu'il aperçoit, d'écarter, *d'éteindre la lumière, ou du moins d'y faire tous ses efforts...* »

Quand on songe que c'est un avocat éminent, ayant occupé les plus hautes fonctions de la magistrature qui parle ainsi, on se demande de quelle façon doivent comprendre l'exercice de leur profession, les pauvres petits avocats inconnus et lamélioses.

La vérité est qu'il y a parmi les avocats comme parmi les juges d'instruction, des gens qui ont à des degrés divers le sentiment de la dignité professionnelle et de la probité humaine.

Et c'est pourquoi la nouvelle instruction sera susceptible d'ouvrir la porte à de *nombreux et graves abus.*

C'est pourquoi la réforme de notre code d'instruction criminelle est une de celles que nous devons inscrire à nos programmes républicains, afin d'assurer aux citoyens de la République française les garanties de liberté individuelle dont bénéficient les sujets de la reine Victoria, par l'institution du jury d'instruction tel qu'il existe en Angleterre.

L'abolition de l'instruction secrète constitue un progrès, mais bien insuffisant encore, et que les républicains devront bientôt se préoccuper de compléter.

Georges ROBERT.

Echos et Nouvelles

On a affiché à la mairie de Rigny, petit village de cinq cents habitants, arrondissement de Gray, les bans du prochain mariage du plombier Piquet avec une jeune fille de Rigny. On sait que ce brave ouvrier a été signalé comme l'un des premiers et des plus courageux sauveteurs à l'incendie du Bazar de la Charité. Outre sa médaille d'or de première classe, Piquet a reçu de nombreuses gratifications qui, on le voit, arrivaient à point.

***

Nous citions dernièrement comme un fait rare un tandoulum qui comptait 2000 ans; cet âge est cependant fréquemment dépassé par certaines arbres du Brésil. Dans les forêts de l'Etat du Parana on signale des palmiers cocos, australis, qui vivent jusqu'à 5 et 6000 ans!

***

Le conseil de santé de Faranac, à New-York, vient d'interdire, sous peine d'amende, de cracher par terre. On devra même ne jamais cracher dans son mouchoir, ou, si on le fait, on devra laver les mouchoirs dans une solution antiseptique dans le plus bref délai !

LES RÉVÉLATIONS D'ARTON

Le mémoire de M. Naquet

Voici le principal extrait du mémoire dont nous annoncions hier l'envoi par M. Naquet, au juge d'instruction :

J'affirme, dit M. Naquet, que la compagnie ne m'a rien donné. Mais, si cela était, je l'avouerais sans ambages, car cela n'aurait rien de délictueux. Le crime de corruption exige que le corrompu ait accompli pour de l'argent un acte de sa fonction, ou sa fonction était au Sénat et non à la Chambre. Ce qu'on aurait pu retrouver criminellement, c'est cela même vote au Sénat, ou mon influence dans la même Assemblée si j'en avais eu une, ou *mes discours* ou mes rapports si j'en avais prononcé ou écrit. Mais rien de cela ne s'est produit.

Par contre, donner des conseils sur le mode le meilleur d'arrêter la hausse, ne constitue, vaire même — à supposer que je l'aie fait, ce dont je ne me souviens pas, mais ce qui n'est pas impossible, — sur les députés les plus aptes par leur talent à la faire absorbir, alors que je n'étais pas député moi-même, ce ne serait point avoir fait acte de corrompu. Au prix de cent ou de cent cinquante mille francs, ce travail aurait été payé cher ; mais il n'aurait rien de coupable aux yeux du juge, de corrompu, on ne voulût me transformer en corrupteur !

Mais il faudrait établir pour cela que j'ai négocié des questions d'argent avec des députés, et je défie bien qui que ce soit d'établir cette calomnie.

Au sujet des mouvements de fonds opérés par lui en 1888 qu'Arton connaissait, il dit :

Ces sommes ont une origine des plus naturelles. En 1888 et en 1889, j'ai eu à en manier de beaucoup plus importantes (mes dépôts n'ayant été que partiel) à cause du boulangisme.

Il le connte Dillon, je l'ai dit, me connaissait depuis de longues années. Nos rapports dataient de plus de vingt ans. Il savait que je connaissais à fond le personnel politique et il me considérait comme une recrue à laquelle il voulait bien attacher quelque valeur.

Toute grande entreprise exige des mouvements de fonds. M. le comte Dillon — vrai ministre des finances — pouvait, par lui-même, se livrer à certaines dépenses nécessaires. Mais il y en avait dont il lui était difficile de s'occuper parce qu'elles se rapportaient à des dépenses spéciales qui étaient ni de sa compétence ni de celle du général Boulanger. Lorsque je consentis à prêter dans le parti révisionniste, le premier rôle qu'en fin de compte, il me chargea de ce service.

Les sept élections de février 1888 avaient eu lieu. Un provoyait la radiation du général des cadres de l'armée ; les négociations se précipitaient et, le 15 mars, cette radiation ayant eu lieu, j'entrai immédiatement en fonctions et reçus de ce chef, une première et très importante mise de fonds.

C'est sur cette somme, dont j'ai fait différents autres usages, mais dont je ne voulais pas garder chez moi ce dont je n'avais pas l'emploi immédiat, et que je tenais à épargner un peu à cause des poursuites que nous n'avons jamais cesse de craindre, que je déposai 50,000 francs dans une banque, tant en mon nom qu'en nom de (ici le nom d'une tierce personne que nous n'avons pas à citer) et que j'ai pu l'unique maîtresse de m'en ouvrir à Arton.

Le même fait s'est renouvelé six mois plus tard, et, plus tard encore, en 1889, j'ai touché des sommes considérables en vue des élections. Je ces dernières, mais de ces dernières seulement, je puis jusqu'à l'emploi, parce que cet emploi n'avait pas comme but, de poursuivre un caractère secret.

J'ai parlé du comte Dillon. Je ne doute pas, que, appelé par la justice, il ne confirmât tout ce que je viens de dire. Je crois aussi que M. Arthur Meyer, qui fut l'intermédiaire entre les bailleurs de fonds de M. le comte Dillon d'un surindrait et le confirmerait de son côté.

Le général Boulanger lui-même qui avait en nécessairement connaissance de ces faits, n'est cru en droit de me les reprocher lorsque les délégués du Comité se séparèrent de lui.

Ce droit, il ne l'avait pas. Son affirmation était fausse et je la démentis. J'ai reçu des sommes d'argent du comte Dillon, directement, pour le service dont j'étais chargé et dont je ne suis acquitté, du l'argent politique comme le général en recevait de son côté pour les dépenses qui lui incombaient. Cela ne m'inféodait à lui à aucun degré, ne créait aucun lien de vassalité entre nous. C'est ce qui me permit de lui opposer une déposition.

Il n'en reste pas moins certain que le général a voulu *se faire une arme contre moi des sommes que j'ai reçues*, comme si je lui avais reçues de lui et si j'en avais bénéficié. Cette insinuation, qu'il serait facile de retrouver dans les journaux de l'époque, et qui a été publiée, je crois à *post-scriptum* dans les *Coulisses du Boulangisme* de M. Mermeix, vient apporter une preuve de plus à celle qui résulterait surtout des déclarations que feraient M. le comte Dillon et M. Arthur Meyer, qui étaient appelés à *établir une concordance possible* l'origine des sommes que j'ai déposées dans une banque en 1888.

Après cette réfutation, M. Naquet suppose qu'Arton, dont les dépenses démontrent qu'il a extorqué plus d'un million à la Compagnie de Panama, a dû se le faire donner en l'attribuant à des parlementaires qu'il avait favorables à la proposition de loi et qu'il n'ont rien connu de ses tristes négociations.

Il suppose, en outre, qu'il répandu dans le monde le bruit de la corruption universelle dans l'espoir de faire naître la crainte d'un scandale, crainte dont il espérait bénéficier pour ne pas être poursuivi à cause de l'escroquerie qu'il venait de commettre au préjudice de la Compagnie de Panama, ni à cause de celles qu'il pouvait commettre encore — et qu'effectivement il a commises — plus tard.

Trompé dans ses espérances, arrêté, extradé, il s'est livré à des tentatives de chantage, et c'est lorsque la conscience de ses auxiliaires il s'adressait s'est refusée à faire méprisable qu'il attendait d'eux, qu'il s'est décidé à ses dénonciations calomnieuses contre un grand nombre de personnes, et notamment contre M. Naquet à qui il devait tout, car c'est ce dernier qui l'avait sauvé en 1885 de la misère et de la faillite.

Une dépêche de M. Maret

M. Henry Maret adresse de Nice la dépêche suivante qui met fin à certains récentes :

Nice, 28 mai.

Je vous prie de démentir le bruit de mon départ. Je suis toujours à Nice et je rentrerai prochainement à Paris.

MARET

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

Conseil des Ministres

Paris, 29 mai. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

Secours aux victimes de la mer

L'amiral Besnard a été autorisé à demander au Parlement un crédit de 300,000 fr. sur les fonds de secours d'un ministère, pour venir en aide aux familles des victimes des derniers désastres maritimes.

Le Conseil a été consacré à l'examen des affaires courantes des divers ministères.

SUPPRESSION de traitements ecclésiastiques

Paris, 29 mai. — L'*Agence Havas* publie la dépêche suivante :

Saint-Ferréol, 29 mai. — On annonce la suppression des traitements du curé de Notre-Dame-du-Port et du curé des Minimes, paroisses de Clermont, pour avoir approuvé publiquement l'attitude de Mgr Belmont aux supérieurs des congrégations relativement au droit d'accroissement.

On sait que le Conseil d'Etat n'a pas encore pris de décision au sujet de la lettre de l'évêque de Clermont qui lui a été déférée.

L'incendie du Bazar de la Charité

Le *Figaro* publie la liste des allocations (165,500 francs) ayant été remises aux victimes de la catastrophe du Bazar de la charité :

Famille Lullian, 42,000 francs — Famille David, 15,500 — Enfant Moreau (1 mort), 6,000 — Famille Ledoux (2 morts), 6,000 — Famille Mimeur (1 mort), 7,200 — Enfants Pierre, 4,000 — Le groom Marais, 6,200 — MM. Gastmann, Vanbier, Bigeard, Gillet, Baudin, 1000 — Le cocher Gerge, 3,000 — Personnel de la préfecture de police, 1,900 — Piquet, 4,500 — Trosch, 1,000 — Desjardin, 6,000 — Garnier, secrétaire du Bazar, 2,000 — Mlle de M..., 1,500 — Janlin, concierge au palais de l'Industrie, 200 — Troupe et pompiers, 2,000 — Infirmiers de Beaujon et de la charité, 1,000 — Mme de R..., 7,000 — Personnel des écuries de la rue Jean-Goujon, 1,500, etc.

BANQUIER EN FUITE

Paris, 29 mai. — On signale la fuite d'un banquier de la rue Rougemont, M. Guillous. D'après les premières émanations, il laisserait un passif de 500,000 francs environ. Les sociétés ont été apposés sur les bureaux par M. Archer, commissaire de police.

La Chambre

La Séance

La séance est ouverte à 2 h. 25, sous la présidence de M. Brisson, président.

Il y a dans les tribunes une foule énorme. La température de la salle est suffocante. Tous les ministres sont à leurs bancs.

Le tremblement de terre DE LA GUADELOUPE

M. Isaac. — Je prie le gouvernement de dire quelles mesures il compte prendre pour venir en aide à la Guadeloupe, si éprouvée par un récent tremblement de terre.

M. Lebon. — J'attends un rapport détaillé. Sitôt ce rapport reçu, le gouvernement ne faillira pas au devoir d'assistance qui lui incombe.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

M. Charpentier. — Le gouvernement ne semble pas se préoccuper de la loi sur les accidents du travail. Ces accidents se succèdent, causant d'innombrables misères et, alors qu'on trouve deux millions pour le Bazar de la Charité (Bruit et protestations sur de nombreux bancs), on laisse les familles ouvrières mourir de faim. (Applaudissements à l'extrême gauche).

M. Boucher. — M. Charpentier vient d'exprimer le vœu que la question des accidents du travail reçoive une prochaine solution ; c'est également le vœu du gouvernement.

L'INCENDIE DU BAZAR DE LA CHARITÉ

M. Georges Berry a la parole pour développer son interpellation sur les responsabilités encourues dans l'incendie du Bazar de la Charité. Il commence par rendre un vif hommage aux victimes de la catastrophe.

La France, dit-il, sera toujours le pays du dévouement et du courage.

M. Cantagrel. — Parlez-nous des chevaliers de l'enclume (Murmures au centre et à droite).

M. Georges Berry continue au milieu du bruit des conversations particulières.

Il importe, dit-il, de rechercher les responsabilités dans ce qu'elles ont coûté. On ne trouve avec le gouvernement le silence ; j'estime que mon devoir est de parler.

L'orateur explique comment avait été construit le Bazar de la Charité.

M. Georges Berry, qu'on entend difficilement, insiste sur les défectuosités de l'installation du hall.

Jusque-là, dit-il, l'administration n'est-elle pas intervenue ? Le préfet de police répond qu'il s'agissait d'une réunion privée. C'est une erreur. Presque tout le monde peut entrer dans les ventes de charité ; on avait donc le droit d'intervenir. Il faut en finir avec un système de complaisance qui est dangereux.

M. Binder. — Puisque ce débat est soulevé, je veux rendre un solennel hommage aux victimes. Je salue aussi les sauveteurs qui appartiennent presque tous à mon arrondissement.

Ceci dit, il ne me convient pas de transformer cette discussion en débat politique. Une intervention de ce genre diminuerait des responsabilités de nerveuse pitié. (Vives exclamations à gauche. — Cris : *Et le parc Olivier*).

Réponse de M. Barthou

M. Barthou. — Une instruction judiciaire est ouverte pour établir la responsabilité. Le gouvernement n'a donc à donner son opinion que sur l'abstention du préfet de police qui lui est reprochée. (M. Lépine se tient à ce moment près de l'hoticiage, à gauche de la tribune).

La législation actuelle permettait-elle l'intervention du préfet de police ? Malheureusement ; il n'y a eu, de la part de M. Lépine, ni complaisance, ni négligence ; il ne pouvait pas considérer le bazar de la Charité autrement que comme un lieu de réunion privée.

Quant au cinématographe, il n'était l'objet d'aucune réglementation. (Bruit).

Si ces ruineurs signifient que cette réglementation s'impose, je suis de votre avis.

Le conseil municipal de Paris a jugé la conduite de M. Lépine inattaquable ; il est absolument hors de cause.

Et maintenant des mesures vont être prises en vue de la sécurité des établissements publics. La législation actuelle sera appliquée et complétée, mais je prie la Chambre de ne pas porter atteinte, sous le coup d'une émotion d'ailleurs légitime, à l'invioabilité du domicile privé. Elle le regretterait bientôt. (Applaudissements sur un certain nombre de bancs).

La Question Politique

LE GOUVERNEMENT BLAMÉ *par un député du centre*

Discours de M. Vallé

M. Vallé monte à la tribune. Au centre, on crie : Ah ! ah !

Messieurs, dit-il, je viens me faire l'écho des critiques des républicains modérés qui blâment certaines imprudences commises par le gouvernement. Ces imprudences la sont politiques. (Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. La droite et le centre paraissent consternés.)

M. Coutant. — M. Vallé. — Bravo ! Vous n'avez pas peur, vous ! (Hilarité.)

M. Vallé. — Je comprends très bien la cérémonie de Notre-Dame. Il y a eu une sensibilité après l'incendie de l'Opéra-Comique : l'archevêque fit lire à l'église une lettre des plus dignes.

M. Goblet. — C'est exact. (Rires.)

M. Vallé. — Aucun incident ne troubla la funèbre cérémonie. Cette fois, il n'en a pas été de même. On sait ce que je pense de la cérémonie de Notre-Dame ; car j'ai voté l'affichage du discours de M. Brisson.

M. de Bernis. — Discours approuvé par l'abbé Gayraud !

M. Vallé. — Comment se fait-il que le gouvernement ait pu commettre une erreur ? (Bruit). Je crois d'applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

M. Méline hausse les épaules.

M. Vallé. — S'il avait été vigilant, le gouvernement ne serait pas compromis par l'attitude de son ami de P. Ollivier. Chaque fois qu'un discours doit être prononcé devant le chef de l'Etat, il doit être préalablement communiqué au ministre de l'intérieur. Ainsi, ma fillette ayant eu l'occasion d'adresser un compliment au chef de l'Etat, ce compliment a été rédigé communiqué à M. Barthou. (Rires au centre et à droite.)

M. De Bernis. — On voit qu'on n'était pas sous le cabinet Bourgeois. (Exclamations à gauche.)

M. Vallé. — Le gouvernement a courbe la tête devant l'archevêque. (Rires à droite et au centre.)

Il a violé la loi en laissant prendre la parole à un religieux appartenant à une congrégation non autorisée. Vous avez donc oublié que, sous le Seize Mai, le Père Ollivier a été dire en pleine chaire : Les républicains, c'est comme le fromage : plus il y a de vers, plus cela pue ! » (Exclamations). Voilà ce qu'est ce dominicain. (Vive émotion).

M. de Bernis. — L'abbé Gayraud a été aussi dominicain.

M. l'abbé Gayraud riposte vivement à M. de Bernis. Le bruit empêche de l'entendre.

M. Vallé. — En connaissant sa langue, ses écarts de langage, sachant qu'il appartient à une congrégation rebelle, vous l'avez laissé parler dans une cérémonie organisée par la République avec les deniers de la République (Tonnerre de bravos).

Le gouvernement doit nous dire pourquoi il a toléré cela. S'il protestait aujourd'hui, nous estimons que sa protestation sera bien tardive.

Un membre de la droite a dit : « Nous jugerons le gouvernement non sur ses déclarations, mais sur ses actes. » La vérité est que le gouvernement s'est livré au parti clérical auquel il doit son existence. (Vifs applaudissements à gauche ; protestations à droite et au centre.)

Mais la lutte de M. de Mun en est une nouvelle preuve.

M. de Mun. — Je demande la parole. (Ah ! ah ! à gauche).

M. Vallé. — C'est pour être agréable à M. de Mun et à ses amis que le gouvernement a oublié ses devoirs et abdiqué ses droits. (Applaudissements répétés à gauche et à l'extrême gauche. Mouvement prolongé.)

Déclaration de M. Méline

M. Méline monte à la tribune. Un profond silence succède au bruit.

Messieurs, dit-il, je m'attendais aux accusations de M. Vallé. La cérémonie de Notre-Dame fournit les prétextes à ceux qui ne trouvent pas assez pour reprocher notre cléricalisme. Voilà vingt ans que ces mêmes griefs sont dirigées contre les cabinets républicains. (Violent tumulte à l'extrême gauche.) *Je montre avec ce signe.*

M. Gérault Richard. — Vous n'êtes pas un républicain, vous ! (Protestations au centre.— Tapage général).

M. Brisson. — Messieurs, je vais être forcé de suspendre la séance.

M. Méline. — C'est toujours de la même façon qu'on attaque les ministères républicains sans dépêche, qui ne s'inféodent à aucune alliance.

M. Coutant. — Vous, vous vous inféodez à la droite. (Très bien, très bien).

M. Delcassé. — Je demande la parole. (Au centre : Ah ! ah !)

M. Méline. — Pour justifier ces accusations, on dénature les intentions du gouvernement, on généralise. Cela ne suffit pas, un gouvernement se juge sur l'ensemble de sa politique. Nous avons appliqué les lois et, sur le terrain clérical, on ne peut porter contre nous aucune accusation d'ordre général.

A propos de la cérémonie de Notre-Dame, on nous reproche notre imprudence. Or, à la suite de l'incendie de l'Opéra-Comique, le gouvernement de M. Goblet, qui n'était pas clérical, a pris des mesures qui ont servi d'exemple au cabinet actuel. (Rires sur de nombreux bancs).

M. Méline. — Le gouvernement actuel n'a pas fait autre chose. Nous avons pris toutes les mesures d'organisation qu'il convenait de prendre. On nous reproche de ne pas avoir prévu le discours du Père Ollivier. Ce discours dont on a fait un grand tapage et qui ne le méritait pas, a été désavoué par tout le monde, par le chef du diocèse même. (Très bien ! Très bien ! au centre et à droite).

On a trop oublié le discours prononcé par le ministre de l'intérieur (Vifs applaudissements à droite et au centre.)

C'est d'ailleurs le malin même de la cérémonie qu'on apprit au garde des sceaux que le prédicateur ordinaire de Notre-Dame allait prononcer quelques paroles de condoléance. En première circonstance on a pu demander à l'ecclésiastique, au discours, d'autant plus qu'il n'y avait pas lieu y répondre. Ce prêtre appartenait à une congrégation dissoute : depuis doute. Mais si les membres de ces associations n'ont pas le droit de se réunir, ils peuvent être dominicains à titre individuel, comme on est jésuite à titre individuel (Applaudissements ironiques à gauche)

M. Rabier. — *C'est de la plaisanterie.*

M. Méline. — *Véritablement, je déplore qu'on ait pu choisir un pareil terrain pour attaquer un gouvernement* (appl. répétés à droite et au centre). Tous les gouvernements auraient fait ce que nous avons fait (Vifs applaudissements à droite) et si le discours du P. Ollivier avait été prononcé sous le ministère de M. Goblet, jamais il n'y aurait eu d'interpellation. (Vifs applaudissements à droite et au centre).

M. Julien Goujon renonce à la parole. Elle est donnée à M. André Reille.

Discours de M. Reille

M. André Reille. — Je trouve profondément attristant cette discussion politique ouverte devant des tombes. (Approbation). Dans une circonstance où le sentiment unanime de la France était manifestement en faveur de l'union et d'une union aussi admirable, je déplore qu'une parole que j'ai moi-même regrette comme catholique ait pu trouver ici un écho et amener des paroles de division et de haine. (Très bien au centre et à droite).

M. Delcassé

M. Delcassé remercie M. Méline d'avoir lui-même élargi le débat et provoque une discussion sur la politique générale.

M. Brisson. — Quel jour le gouvernement proposa-t-il ?

M. Méline. — Le gouvernement accepte la discussion immédiate.

M. Brisson. — Je demande à terminer l'autre interpellation. (Oui ! Oui !).

Discours de M. Goblet

M. Goblet a la parole.

M. Goblet. — *Je n'aurais pas parlé, mais puisque* M. Méline croit devoir toujours abriter sa responsabilité derrière des précédents qui me sont imputables, je répondrai un mot.

Lors de l'incendie de l'Opéra-Comique il y a eu une cérémonie à Notre-Dame de Paris, à laquelle M. Berthelot et moi nous avons assisté. C'étaient de véritables obsèques et non pas une manifestation religieuse.

Vous n'avez pas eu de véritables obsèques, les funérailles des victimes avaient voulu livrer leurs *cercueils pour une grande manifestation devant la mort.* (Interruptions)

M. de Mun. — Choisissez un autre terrain pour ces querelles (Bruit à gauche)

M. Goblet. — Je conclus qu'on a voulu faire une manifestation religieuse, ce qui ne s'est pas produit en 1887 (Très bien à gauche)

Discours de M. de Mun

M. de Mun. — Je suis saisi d'une émotion profonde en poussant qu'au lendemain d'un pareil deuil la discussion ait eu un pareil spectacle. Nous sommes en présence d'une catastrophe sans exemple et vous cherchez la un moyen de déchainer vos passions.

Le pays, qui vous entend, vous jugera sévèrement.

Vote de l'ordre du jour pur et simple

L'ordre du jour pur et simple est adopté.

Interpellation de M. Delcassé

SUR LA POLITIQUE GÉNÉRALE

On passe à l'interpellation Delcassé (ancien ministre des colonies dans le ministère Dupuy).

M. Delcassé. — L'interpellation sur la politique générale est nécessaire. M. le président du Conseil a oublié de nous dire de quels éléments est composée sa majorité. Sa politique doit être jugée à ses résultats ; elle ne nous donne que de graves préoccupations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. (Applaudissements à gauche).

L'orateur critique vivement la politique extérieure prise il arrive à la politique intérieure.

Que reste-t-il des réformes promises ? M. Méline lui-même, n'en constatait il pas à l'Exposition ? Les gouvernements les plus modérés avaient toujours refusé de consulter la droite comme un élément indispensable de la majorité.

C'est ce qui oblige l'orateur à se séparer aujourd'hui du gouvernement. Un ministère doit également se passer et de la droite et des collectivistes. (Applaudissements prolongés à gauche).

L'orateur fait appel à la concentration. Il n'est de savoir si les républicains modérés et les républicains radicaux se présenteront l'un prochain devant *le pays de plus en plus divisés et si le pays n'ira pas aux extrêmes.* (Très bien ! très bien à gauche.)

Puisqu'il ne peut y avoir ni gouvernement radical ni gouvernement modéré, pourquoi ne pas faire l'union qui est dans les vœux de la majorité du pays. Donc si la Chambre est de mon avis elle ne votera pas l'ordre du jour de confiance. (Longs applaudissements à gauche.)

Réponse de M. Méline

M. Méline. — *Les explications qu'on nous demande sont faciles à donner.* Notre politique nous la pratiquons à ciel ouvert. Depuis un an nous avons religieusement (rires à gauche) notre programme.

On nous reproche d'avoir *des* voix de la droite. M. Delcassé a bien voulu reconnaître que le président cabinet était prisonnier des collectivistes et qu'un projet d'impôt sur le revenu était une conséquence fâcheuse. Si la droite vote pour nous sans que nous sacrifions rien de notre programme, c'est qu'elle a compris que c'était le seul moyen d'éviter d'aller toujours contre les intérêts du pays (Vifs applaudissements à droite).

Le parti républicain ne doit pas le regretter, c'est nous qui avons chassé le mouvement révolutionnaire. Devant le corps électoral il faudra que chacun prenne son de figure.

M. Méline termine en flétrissant l'alliance des radicaux et des révolutionnaires.

Réplique de M. Delcassé

M. Delcassé répond que M. Méline n'a rien répondu.

Si votre politique avait été nettement républicaine vous n'auriez pas la droite avec vous mais toute la majorité républicaine. (Applaudissements prolongés à gauche).

Après quelques mots de M. Denys-Cochin la clôture est prononcée.

L'ordre du jour Delcassé

M. Delcassé dépose l'ordre du jour suivant :

La Chambre convaincue que une politique nouvelle basée sur l'union des républicains peut seule rétablir la paix et assurer le triomphe aux justes revendications du suffrage universel passe à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de confiance

Un autre de M. Du Périer de Larsan dit :

La Chambre approuvant les déclarations du gouvernement passe à l'ordre du jour.

M. Méline — Le gouvernement accepte l'ordre du jour Du Périer de Larsan.

Vote de l'ordre du jour de confiance

La priorité en faveur de l'ordre du jour de M. Delcassé, repoussé par le gouvernement donne lieu à pointage.

Finalement elle est repoussée par **274** voix contre **232**.

L'ordre du jour Du Périer de Larsan est adopté par **296** contre **231** et la séance est levée à 5 heures 45.

Physionomie de la Chambre

Le samedi, depuis qu'on l'a réservé aux interpellations, est devenu le jour chic au Palais-Bourbon. Il est de bon ton de se montrer ce jour-là dans une tribune de la Chambre, comme on va le mardi à la Comédie-Française et le vendredi à l'Opéra. Les femmes sont naturellement en majorité pour ces solennités hebdomadaires.

Elles étaient aujourd'hui plus nombreuses que jamais et cela n'a rien de surprenant car l'interpellation sur le Bazar de la charité a fait revivre le souvenir de l'épouvantable catastrophe et les incidents qui ne pouvaient manquer de se produire au point de vue politique, répondaient à leur goût bien connu pour les émotions violentes. En bas, sur les vastes gradins, comme au banc du gouvernement, tout le monde était à son poste. C'est donc devant une salle exceptionnellement brillante que l'interpellateur a pris la parole. M. Georges Berry, dans un discours d'ailleurs très bref, s'est borné à parler des responsabilités et à traiter au point de vue juridique la question de savoir si le préfet de police avait ou non le droit d'intervenir. Quant à M. Binder, qui a parlé le second, il est assez difficile de démêler le motif de son intervention.

Les méchantes langues prétendent qu'en sa qualité de représentant du Bas-Montmorency il s'est produit la catastrophe; M. Binder s'est monté à la tribune que pour se faire une petite réclame électorale, mais s'il fallait croire tous ce que disent les méchantes langues... Comme M. Berry, le ministre de l'intérieur a exclusivement discuté la question juridique. A son avis, le préfet de police ne pouvait pas intervenir et si la Chambre modifie ou complète et modifie la législation actuelle, il pense qu'elle seule a qualité pour le dire.

Jusque là, le débat s'est déroulé dans le calme le plus absolu, mais, avec le discours de M. Vallé, il a pris une toute autre allure. Ce n'est plus le préfet de police qui s'est trouvé sur la sellette, mais le ministre lui-même.

La question politique, soigneusement laissée de côté par les premiers orateurs, se posait avec force. Le discours de M. Vallé, comme le premier plan. Rien d'étonnant, au surplus, à ce que l'opposition ait profité de l'occasion pour revenir sur le discours du père Ollivier et pour livrer bataille au ministère. On a été surpris que d'une chose, c'est de voir la lutte engagée par M. Vallé, qui est un républicain modéré.

Le député de la Marne n'est pas précisément un foudre d'éloquence, mais comme il remplaçait le tribun par les violences de langage, les radicaux avaient un leader qui lui-même, a bien *du bruyant succès. M. Méline, en présence de* la vivacité de l'attaque, a jugé nécessaire de répondre sur le champ. Il l'a fait avec la vigueur habituelle, reprochant à ses adversaires de dénaturer sans cesse ses intentions et ses actes mêmes; allant même jusqu'à les accuser d'entreprise contre lui des ennuyeuses délayeuses, le président du Conseil s'est du reste défendu avec beaucoup d'adresse et il a singulièrement gêné les assaillants en rappelant que, en commémorant une cérémonie religieuse à Notre-Dame, il n'avait fait que suivre l'exemple donné par M. Goblet lors de l'incendie de l'Opéra-Comique.

Après une intervention superbe de M. le baron Reille, M. Delcassé a demandé la parole, et comme on lui réclamait la clôture, il a proposé par le dépôt d'une interpellation sur la politique générale. Dès lors, le débat sur la catastrophe de la Charité disparaissait complètement. A peine a-t-on écouté la réplique de M.